

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :            en exercice        11  
   présents            7  
   votants             10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE et Valérie MARTINET

Absents : Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS, Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET et Elvina SAVIOUX à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Mariane MICHEL

**Objet : Résiliation de la convention de participation financière - Centre VTT du Massif des Grandes Rousses – entre le SIEPAVEO et la Commune de Vaujany**

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération du 9 avril 2010, la Commune de Vaujany a approuvé une convention organisant le fonctionnement, l'exploitation et le financement du centre VTT du Massif des Grandes Rousses. Cette convention assure notamment la maintenance et la sécurisation des pistes de VTT de Vaujany situées en dehors du domaine skiable.

Au regard des évolutions de compétence et de la conclusion de nouveaux contrats de délégation de services publics pour les domaines skiabiles, il est proposé de mettre un terme à cette convention afin de pouvoir trouver une solution plus adéquate en lien avec la nouvelle délégation de service public d'exploitation du domaine skiable.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de résilier la convention de participation financière - Centre VTT du Massif des Grandes Rousses – entre le SIEPAVEO et la Commune de Vaujany
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 16/05/2023

Le Maire,  


Yves GENEVOIS

